

Secrétaire élu : Peggy ROUGE PIPEREAU

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

Absents : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Sandrine DEVEAUX), Laurence PIERRAT (pouvoir à Henri BURNICHON), Angélique GONIN-CHARTIER (pouvoir à André DAMAIS), Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Alexis DEBORD (pouvoir à Corinne GELIN), Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (pouvoir à Patricia PIVOT)

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Peggy ROUGE PIPEREAU comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 01/04/2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 01/04/2025. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir et Mme Patricia BALMONT ayant un pouvoir)*

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place de l'Europe, renonciation au DPU le 02/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Mendès France, renonciation au DPU le 15/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place du général de Gaulle, renonciation au DPU le 10/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 15/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 14/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 17/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 22/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Bregade, renonciation au DPU le 24/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse de la Folletière, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin des frères lumières, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'égalité, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 12/05/2025

Concessions cimetièrè :

<u>Cimetièrè n°1 :</u>	27/03/2025 : renouvellement concession, 2,5m ² , 30 ans
	31/03/2025 : renouvellement concession, 2,5m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°2 :</u>	16/04/2025 : renouvellement concession, 3m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°3 :</u>	28/03/2025 : renouvellement concession, 6m ² , 15 ans
<u>Cimetièrè n°4 :</u>	02/04/2025 : nouvelle concession, 3m ² , 30 ans
	12/04/2025 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans

Conventions :

- Convention d'identification et de stérilisation des chats libres avec la clinique vétérinaire du Val de Rhins représentée par Monsieur GENOUVRIER en date du 27/03/2025
- Convention de mise à disposition de deux locaux au profit de l'association Val de Reins Cycliste en date du 27/03/2025
- Convention de mise à disposition du complexe Bagatelle avec l'association de Handball Amplepuis Club 03/04/2025
- Avenant n°1 en date du 02/04/2025 à la convention de mise à disposition des locaux situés chemin de Bagatelle à Amplepuis avec le stade Amplepuisien : (ajout écran score)
- Avenant n°1 en date du 02/04/2025 à la convention de mise à disposition de de la salle Gym'Escal entre La Fraternelle, l'Eveil Sportif et Vertic'Ampl : (modification des horaires et modalités relatives à l'installation de l'écran)

Urbanisme :

- Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la rénovation de l'école maternelle La Marelle en date du 07/04/2025

Engagement de dépenses :

Feux d'artifice du 13 juillet, place de l'industrie, France FEUX :

Montant : 1 958.33 € HT 2 350.00 € TTC

Diagnostic et AMO téléphonie, bâtiments communaux, C-ISOP :

Montant : 6 650.00 € HT 7 980.00 € TTC

Eclairage LED, salle Bourbon, CAILLOT :

Montant : 2 042.45 € HT 2 450.94 € TTC

Remplacement circulateur chauffage, MJC, MOOS :

Montant : 2 834.00 € HT 3 400.80 € TTC

Balayage mécanique – fête des classes 2025, voirie, JPL DESHERBAGE :

Montant : 1 380.00 € HT 1 656.00 € TTC

Fertilisation terrain de rugby, stade Coucy, ID VERDE :

Montant : 4 868.58 € HT 5 842.30 € TTC

Entretien vitres, bâtiments communaux, SYLKOR HOIZON :

Montant : 7 630.00 € HT 9 156.00 € TTC

Formation CACES engins de chantier, services techniques, CERTIGO :

Montant : 1 833.34 € HT 2 200.01 € TTC

Achat débroussailleuse et tondeuse, services techniques, LACOMBE DEMORE :

Montant : 8 650.00 € HT 10 380.00 € TTC

Divers matériels et outillage, services techniques, LOCAMUC :

Montant : 5 136.00 € HT 6 163.20 € TTC

Effaroucheur, salle Bourbon, THEVELEC :

Montant : 2 249.09 € HT 2 698.91 € TTC

Travées et tablettes supplémentaires, médiathèque, WFEDUCATION :

Montant : 1 422.16 € HT 1 706.59 € TTC

Parking provisoire, site Gerflor, STBC BISSUEL :

Montant : 43 053.00 € HT 51 663.60 € TTC

Achat lave-vaisselle professionnel, salle de St Claude Huissel, PATAY :

Montant : 1 645.00 € HT 1 974.00 € TTC

Attribution du marché de services - vérifications réglementaires périodique des bâtiments communaux à APAVE EXPLOITATION France (69760 Limonest) pour un montant maximum par an de 10 185 € HT.

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu de délégations.

04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification ci-après du tableau des effectifs : Création d'un emploi de **Responsable de voirie** à temps complet et d'un emploi d'**agent d'entretien et d'hygiène bâtiments divers** à temps complet, *Adopté à l'unanimité*

M le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'Inès AUPLAT (service communication) en fin de semaine. Toutes les demandes doivent être envoyées à l'adresse mail générique : communication@amplepuis.fr. D'autre part, il informe de la mise à disposition du policier municipal auprès de la Ville de Tarare le dimanche 29 juin 2025 dans le cadre de la fête des Mousselines.

05- Convention de reversement du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le Conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la commune et le SYDER et **AUTORISE** M le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

M Thierry THOLIN indique que seulement 16 ouvrages sur 1200 installés font l'objet de cette convention. La Démarche performancielle n'était pas réceptionnée quand le vote du SYDER a eu lieu. Un second versement interviendra plus tard pour les autres points lumineux.

06- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 7 398,54 €. *Adopté à l'unanimité*

M Eric LACROIX dresse un bilan des aides OPAH-RU 2024 : évolution des aides ANAH et de l'éco passeport, interdiction de location des appartements en étiquette G. 49 personnes ont été informées en 2024 dont 4 propriétaires occupants, 11 propriétaires bailleurs et 4 locataires. 25 visites ont été réalisées à domicile. 436 000€ de travaux ont été dépensés pour 330 000€ d'aides versées dont 13 000€ pour la commune d'Amplepuis. 6 dossiers « énergie » ont été instruits (représentant 403 000€ de travaux et 307 000€ d'aides dont 11 000€ versées par Amplepuis. 2 projets de façades ont été réalisés (56 000€ travaux), 6 projets adaptations (pour 36 000€ de travaux). 9 situations de lutte contre habitat indigne en cours. La convention OPAH-RU se termine en décembre 2026 et son renouvellement est souhaité.

07- ZAC de Coucy – tranche VII – vente du lot n°5

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°5 cadastré D 996 au prix de 32 770 €. *Adopté à l'unanimité*

08- ZAC de Coucy – tranche VII – vente du lot n°26

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°26 cadastré D 1016 au prix de 49 706 €. *Adopté à l'unanimité*

09- ZAC de Coucy – tranche VII – vente du lot n°27

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°27 cadastré D 1017 -1022-1036 au prix de 33 930 €. *Adopté à l'unanimité*

10- ZAC de Coucy – tranche VIII – vente du lot n°15

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°15 cadastré D 1120 au prix de 30 780 €. *Adopté à l'unanimité*

M Eric LACROIX indique qu'il ne reste que 2 lots sur la tranche 7 et que la moitié des lots a été vendue sur la tranche 8. Une réflexion sera à mener pour proposer du foncier en vue d'édifier de la maison individuelle.

11- Convention de servitude ENEDIS – Parcelle AC 22

M Eric LACROIX souhaite apporter des précisions sur le projet de bornes électriques (installation de 6 bornes dont des superchargeurs) : le SYDER est maître d'ouvrage de ces installations (compétence transférée en 2024 par la commune). Dans le cadre du schéma des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), le SYDER a été lauréat de l'appel à projet « France 2030 » dont l'objectif est de déployer 9 stations sur le département avec 72 points de charge. Amplepuis a été retenue comme site d'installation, ce qui constitue une belle opportunité pour la commune ainsi qu'une économie (900 000€ de travaux portés par le SYDER). Le projet n'est pas nouveau puisque la commune a dû délibérer pour mettre à disposition le terrain au SYDER (bail emphytéotique). Le SYDER assure le financement, l'installation et la maintenance du site.

Concernant les bornes de la gare, elles n'existent plus et ont été démantelées par la COR, l'entreprise prestataire n'étant plus en mesure d'assurer la maintenance des bornes. Le projet de super chargeur n'est pas compatible avec le site de la gare. Le chargement des batteries est réalisé en 20 minutes (80% de charge), ce qui n'est pas compatible avec l'occupation par des usagers du train, occupant des stationnements à la journée. Ce type d'installation doit être situé dans des lieux très fréquentés d'où le choix du Pont Mondet.

S'agissant des peupliers, dépassant largement leur espérance de vie de 25 ans, les peupliers actuels, âgés de 40 ans, présentaient un risque. Des spécimens creusés menaçaient la sécurité des automobilistes et des piétons. En conséquence, le SYDER s'est engagé à remplacer ces arbres à l'identique dans le cadre du nouveau projet.

M Thierry THOLIN ajoute que sur cet espace, le SYDER va installer des sanitaires et assurer leur entretien. Ce secteur a été retenu pour permettre aux personnes qui rechargent leurs véhicules de faire leurs courses en même temps. L'obtention de la carte de recharge «SYDER» fait bénéficier à son propriétaire de tarifs de recharge attractifs (moitié prix par rapport à une station privée)

M le Maire ajoute que le choix s'est porté sur ce secteur la commune étant propriétaire du foncier et du fait de la proximité du transformateur.

Le Conseil municipal approuve la convention de servitude entre la commune et ENEDIS (superchargeurs rue Daniel Fargeot) et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Adopté par 25 et 1 abstention (Mme Angélique GONIN-CHARTIER ayant donné pouvoir à M André DAMAIS)

12- Convention de servitude ENEDIS – Parcelle AD 459 et AD 252

Le Conseil municipal approuve la convention de servitude entre la commune et ENEDIS (renouvellement du réseau HT rue Villy) et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

Adopté par 25 et 1 abstention (Mme Angélique GONIN-CHARTIER ayant donné pouvoir à M André DAMAIS)

13- Projet de requalification du parking de l'église – avant-projet définitif et fixation de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet définitif et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 739 929.33€ HT, et fixe le montant définitif de forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 31 624.50€ HT (en lieu et place de 41 720.00€ HT), conformément au CCAP. *Adopté à l'unanimité*

14- Subvention course d'orientation – école Le Petit Prince

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à hauteur de 300.00 € à verser sur le compte de l'OCCE des écoles publiques. *Adopté à l'unanimité*

15- Subvention comité de jumelage

Le Conseil municipal approuve le versement au Comité de jumelage d'une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'organisation de la célébration des 55 ans de l'union entre Amplepuis et Gültstein. *Adopté à l'unanimité*

M le Maire informe que le 28/6 se tiendra un repas à la halle Bernard GROSSELIN, les conseillers municipaux ont reçu une invitation par mail.

Questions diverses :

- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M Henri BURNICHON dresse un bilan des 40 ans du musée célébrés le 17/5 dernier en présence des membres fondateurs du musée. Il explique que les amis du musée B Thimonnier-GRAHA prendront en charge l'ouverture du musée à partir de septembre jusqu'à sa fermeture en fin d'année, la COR ayant fait le choix de transférer son personnel sur le site de Thizy-les-Bourgs.
- Mme Lydie AUGAY informe de la tenue du geofestival les 23,24 et 25/5 avec concours de dessin et vote populaire au musée sur le thème « dessines moi Déchelette »
- M le Maire informe :
 - o de la tenue de l'assemblée générale du PIMMS le 17/6 à 15h qui sera l'occasion de célébrer les 10 ans du PIMMS.
 - o du souhait de procéder à la vente de l'école de Saint Claude Huisseil, dans la mesure où celle-ci ne réouvrira pas (effectifs en baisse depuis plusieurs années). Cette cession permettra de notamment d'équilibrer l'opération de requalification de l'école la marelle (prévoyant une réhabilitation ambitieuse pour les élèves). L'école sera mise en vente dans les prochains jours. Dès que l'acquéreur sera trouvé, il sera proposé au Conseil municipal de procéder à la fermeture de l'école, à sa désaffectation, son déclassement et à sa cession.
 - o Que la résidence en cours de construction rue Damet a besoin d'un nom. Plusieurs propositions ont été réalisées : « Clos du Rhins », « Résidence Henri Damet », « Clos des Monts », « Clos du Rançonnet », un nom en lien avec le passé textile : « Clos de l'Ourson », résidence Marietton, couvertures...
- M JM GUILLOT informe que 3 courses de vélo vont générer un passage sur la commune : le Tour du Roannais le 25/5, le Tour du Beaujolais le 13/6 et le tour du pays roannais, le 5/7.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Peggy ROUGE PIPEREAU



Le Maire
René PONTET

